



PUBLIC

Compte rendu du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 6 avril 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher et Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, André Lambert, directeur général adjoint, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Suzanne Ouellet, greffier, M^c Maude Lauzon, assistant-greffier ainsi que Michel Déziel, Daniel G. Dompierre, Nicole Dumoulin, Mario Harel, Marie-Claude Martel, Lucie Poulin, Simon Rousseau, Gilles Sabourin, Carole St-Arnaud Gaboury et Mario St-Pierre..

Sont absents, messieurs les conseillers Pierre Phillion et Luc Montreuil.

CP20100406-P1

MAISON DE LA CULTURE – RAPPORT ANNUEL – BILAN FINANCIER ET UTILISATION DU SURPLUS 2009

9 h 30 – Madame Julie Carrière, directrice générale de la maison de la culture, accompagnée de monsieur Maurice Groulx, président au conseil d'administration de la Corporation du centre culturel de Gatineau, présentent le bilan des activités 2009 de la maison de la culture et de la Corporation du centre culturel de Gatineau

Les revenus de 2009 sont de 4 262 974 \$, les dépenses de 4 009 547 \$, soit un excédent de 253 427 \$ pour l'année se terminant le 31 décembre 2009.

RECOMMANDATIONS :

- Que ce comité accepte le dépôt du rapport d'activités de la maison de la culture
- Que ce comité accepte de puiser, à même l'excédent 2009 de la maison de la culture, un montant de 240 745 \$ afin de réaliser les acquisitions.

Les recommandations sont acceptées à l'unanimité.

Le comité plénier est suspendu à 9 h 50.

Reprise du comité plénier à 10 h 12.

Monsieur le conseiller André Laframboise prend son siège.

CP20100406-P2

JEUX DU QUÉBEC – FINALE ÉTÉ 2010 – RAPPORT D'ACTIVITÉS AU 6 AVRIL 2010

10 h 15 – Madame Marie-Hélène St-Onge et monsieur Gilles Picard, accompagnés de monsieur Luc Bard et madame Nathalie Brunette présentent le rapport d'activités au 6 avril 2010 touchant la finale des Jeux du Québec – Été 2010 qui aura lieu du 29 juillet au 6 août prochain.

CP20100406-P3

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA FONCTION COMMERCIALE

11 h 00 – Madame Marie-Claude Martel et monsieur Éric Boutet présentent les modifications proposées au projet de règlement touchant le schéma d'aménagement. Ces modifications sont de plusieurs ordres.

1. Procéder à différentes modifications mineures.
2. Intégrer le concept de villages urbains et des milieux champêtres qui avaient été introduits dans le plan d'urbanisme de 2005.
3. Intégrer les bases de la structure commerciale.
4. Ajouter une septième grande orientation :
 - « Assurer le développement harmonieux de l'offre en biens et services commerciaux de la population et la répartir en respect de cet objectif dans les 16 villages urbains du territoire » et les objectifs qui s'y rattachent.
5. Définir les différents niveaux de la hiérarchie commerciale :
 - Régionale : Aire de desserte qui s'étend au-delà des limites municipales. Caractérisée par une localisation près des grands axes routiers, la densité du tissu commercial et l'offre de produits et services variés;
 - Communautaire : Aire desservant un ou plusieurs villages urbains. Caractérisée par la présence d'établissement de toutes tailles. La vente de biens et services réfléchis et semi-réfléchis domine;
 - De quartier : Aire de desserte à l'échelle d'un ou d'une partie de village urbain. Essentiellement vouée à la vente de biens et de services courants;
 - De voisinage : Aire de desserte à l'échelle locale axée sur les biens et services de proximité.
6. Préciser la nature des commerces autorisés dans les différentes aires d'affectations.

Grandes affectations du schéma d'aménagement				
Type de biens et services	Multifonctionnelle	Commerce / service	Résidentielle	Affaires
Réfléchis et semi-réfléchis	X	X	*	O
Courant	X		*	O
Légende :	X = Autorisé * = Superficie maximale de 5 000 m ² O = Limité, sous condition			

- Affectation « Multifonctionnelle » = Noyaux urbains d'Aylmer et de Buckingham, centre-ville et secteur de la Cité;
 - Affectation « CO/SR = Mégacentre du Plateau, centre commercial de la Gappe, chemin Lépine (ajout);
 - Affectation « Résidentielle » : affectation dominante, un peu partout dans la Ville de Gatineau;
 - Affectation « Affaires » : différents parcs d'affaires de la Ville de Gatineau.
7. Définir les concepts qui mèneront à la classification des usages reliés au commerce de détail :
 - Biens réfléchis et semi-réfléchis et services spécialisés : électronique, meuble, bijou, bicyclette, vêtement, chaussure;
 - Biens et services courants : pharmacie, alimentation, SAQ, photocopie, club vidéo, coiffure;
 - Restaurants;
 - Commerces associés à l'automobile;
 - Divertissement intensif.

8. Diminuer la superficie maximale pour un établissement commercial dans l'affectation résidentielle, de 10 000 m² (107 642 pieds carrés) à 5 000 m² (53 821 pieds carrés).
9. Modifier la planche numéro 2 intitulée « Grandes affectations du sol » par l'ajout du secteur de l'avenue Lépine dans l'aire d'affectation commerciale et de services.
10. Modifier la planche numéro 3 intitulée « Pôles économiques régionaux » par l'ajout des sites du centre commercial de la Gappe et de l'avenue Lépine, côté sud, dans les pôles économiques régionaux.

Sont également soumis, les commentaires par la population dans le cadre de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 février 2010.

Ce projet de règlement sera soumis au conseil municipal du 20 avril prochain.

RECOMMANDATIONS :

CP-SUDD-2010-005

Approuver les modifications à apporter au projet de règlement numéro 700-18-2009.

CP-SUDD-2010-006

Adoption le Règlement numéro 700-18-2009 modifiant le Règlement 700 relatif au schéma d'aménagement de la Ville de Gatineau dans le but d'apporter des corrections grammaticales, de modifier l'appellation de certains lieux géographiques, d'introduire le concept de villages urbains et de redéfinir les orientations de développement relativement au commerce de détail en général.

Le comité plénier est suspendu à 11 h 37.

Reprise du comité plénier à 13 h 35.

Messieurs Stefan Psenak, Yvon Boucher et Maxime Pedneaud-Jobin ont quitté leur siège.

Un tour de table est fait sur les recommandations **CP-SUDD-2010-005** et **CP-SUDD-2010-006**

POUR	CONTRE	ABSENTS
M. Alain Riel	M. André Laframboise	M. Stefan Psenak
M. Maxime Tremblay		M. Pierre Phillion
M. Patrice Martin		M. Yvon Boucher
M ^{me} Mireille Apollon		M. Luc Montreuil
M ^{me} Denise Laferrière		M. Maxime Pedneaud-Jobin
M ^{me} Nicole Champagne		
M. Denis Tassé		
M. Luc Angers		
M ^{me} Patsy Bouthillette		
M. Joseph De Sylva		
M ^{me} Sylvie Goneau		
M. Stéphane Lauzon		

Les recommandations **CP-SUDD-2010-005** et **CP-SUDD-2010-006** sont acceptées sur division.

CP20100406-P4

RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DE LA RUE MONTCALM, ENTRE LES RUES WELLINGTON ET PAPINEAU – SECTEUR A

14 h 55 – Madame Marie-Claude Martel et monsieur Réjean Martineau présentent les recommandations de la firme Dessau (Plani) qui a été mandatée pour la réalisation du concept de réaménagement de la rue Montcalm de même que celles de l'administration suite aux commentaires faits par la population lors de la consultation publique du 7 décembre 2009.

Trois secteurs d'intervention ont été identifiés :

Secteur A : Concept d'aménagement dans l'emprise de la rue existante (projet prioritaire déposé)

Secteur B : Concept d'aménagement dans la rue existante et arrimage avec Rapibus (printemps 2010)

Secteur C : Élaboration des orientations de design pour aménagements futurs (printemps 2010)

Le projet de réaménagement de la rue Montcalm sera financé par :

- Un montant de 300 000 \$ adopté par le conseil dans son budget 2010 et dédié au plan d'action du développement du centre-ville;
- Un règlement d'emprunt de 1 500 000 \$ remboursé à partir du fonds dédié au centre-ville et aux revenus de taxes prévus pour 2011 et 2012.

Monsieur le conseiller André Laframboise quitte son siège.

RECOMMANDATIONS :**CP-SUDD-2010-001**

Adopter le concept de réaménagement de la rue Montcalm comme soumis par la firme Plania et ayant fait l'objet d'une consultation publique.

La recommandation **CP-SUDD-2010-001** n'est pas acceptée.

Demande est faite à l'administration pour examiner la configuration de la piste cyclable côté est et de la voie de circulation projetées notamment, en ce qui a trait à la pertinence de la piste cyclable sur ce côté de la rue et à sa largeur.

L'administration verra à faire des recommandations ultérieurement.

CP-SUDD-2010-002

Adopter le règlement d'emprunt numéro 656-2010.

CP-SUDD-2010-003

Affecter au projet le montant de 300 000 \$ dédié au centre-ville et adopté par le conseil dans le budget 2010.

Les recommandations **CP-SUDD-2010-002** et **CP-SUDD-2010-003** sont acceptées à l'unanimité.

Conséquemment, le projet de résolution 85302 sera soumis au conseil municipal du 20 avril prochain.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CP20100406-PD1 Pétition déposée lors de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2010 de monsieur Paul Cadieux – Mur antibruit – Rapibus

CP20100406-PD2 Lettre déposée lors de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2010 de monsieur Jean-Paul Perreault – Hommage à monsieur Bernard Assiniwi

Fin du comité plénier public à 15 h 00.

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier
Service du greffe